

AVIS

AUX MEMBRES DE LA MAISON L'ODYSSÉE

Convocation assemblée générale annuelle 2021-2022

Sainte-Marie, **le 17 juin 2022**

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Odyssee qui se tiendra **le 28 juin** prochain, à **19h00**, dans ses locaux, au 717 avenue St-Alfred, à Sainte-Marie.

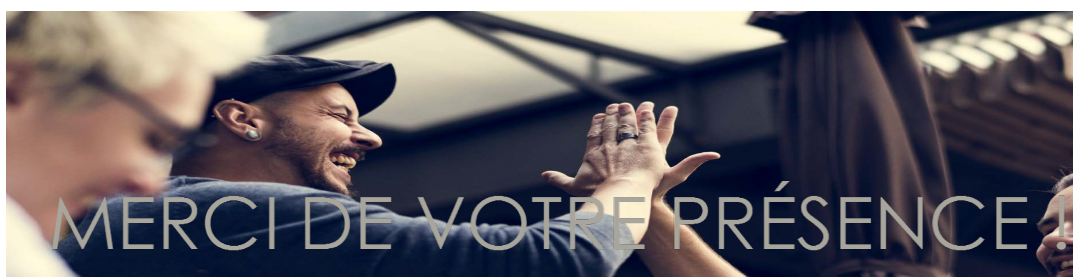
Comme chaque année, le conseil d'administration souhaite vivement vous retrouver à cette occasion et vous présenter les réalisations de la dernière année.

Le bilan de la dernière année est important et c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il vous sera présenté. Il s'agira également pour les membres d'élire ses administrateurs aux sièges 2, 4 et 6. Comme indiqué au bas de l'ordre du jour ci-joint, les documents seront accessibles en version électronique dans la section Liens utiles de notre nouveau site Internet maisonlodysee.com.

Nous insistons une fois de plus quant à l'importance de votre présence et votre participation à l'AGA. Ainsi vous contribuez notamment à démontrer votre soutien envers l'action communautaire, à la vie associative et démocratique de l'organisme, en élisant les membres de son conseil d'administration et en prenant part aux processus décisionnel. De plus, par votre présence vous démontrerez votre reconnaissance et votre appui à l'égard de la mission de l'Odyssee pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour surmonter leur dépendance aux jeux de hasard et d'argent, à l'alcool et aux drogues son utilité et son importance pour la communauté, ainsi qu'à son rayonnement local et régional.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Rabia Louchini,
Présidente du conseil d'administration



Pour diffusion immédiate

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021-2022

Le 28 juin 2022 – 19h00

ORDRES DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2020-2021
5. Présentation des rapports d'activités
6. Présentation et adoption des états financiers 2021-2022
7. Dépôt des prévisions budgétaires 2022-2023
8. Acceptation des nouveaux membres
9. Élection des administrateurs :
 - 9.1 *Nomination d'un président d'élection*
 - 9.2 *Nomination d'un scrutateur*
 - 9.3 *Élection – sièges 2, 4 et 6*
 - 9.4 *Fermeture de la période d'élection et suite de l'AG*
10. Formation du comité exécutif par le conseil d'administration
11. Fin et levée de l'assemblée générale annuelle

Surveillez la section « Liens utiles » de l'onglet FAQ et LIENS UTILES de notre site Internet www.maisonlodysee.com Les documents de l'AGA 2021-2022 seront accessible en version électronique 7 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle.